

INTEGRE – Wallis et Futuna

Site pilote Wallis et Futuna – Fiche N°C2WF21

« Élaborer un plan de gestion intégrée de Wallis et Futuna »

Auteurs : *Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique (Julie PETIT, coordinatrice adjointe INTEGRE Wallis et Futuna ; Simon MONCELON, Animateur INTEGRE Wallis et Futuna, Valérie AUBERT, consultante en appui méthodologique régionale INTEGRE) et l'ensemble des acteurs du Territoire de Wallis et Futuna.*

I - Introduction

- **Présentation de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)**

La gestion intégrée des zones côtières est une démarche et un outil de gouvernance au service d'une stratégie de développement durable promue par la Communauté Européenne qui recommande son utilisation. L'objectif étant de prendre en compte les différents enjeux économiques, sociaux, environnementaux, techniques, institutionnels et les différents acteurs d'un territoire.

Née au sein de la communauté scientifique dans les années 1970, la Gestion Intégrée des Zones côtières (GIZC) est entrée dans la sphère politique internationale avec la Conférence de Rio en 1992, et se décline depuis à toutes les échelles géographiques.

Les différentes dimensions d'intégration :

- **Géographique** : prise en compte du lien terre-mer ;
- **Intersectorielle** : décloisonnement des visions sectorielles pour plus de transversalité ;
- **Participative** : association de l'ensemble des acteurs concernés ;
- **Régionale** : intégration du territoire dans la région pacifique.

Aussi, il est proposé d'initier un processus visant l'élaboration d'un plan de Gestion Intégrée sur le Territoire de Wallis et Futuna permettant ainsi de disposer d'une approche à la fois stratégique et opérationnelle impliquant l'ensemble du Territoire et les acteurs qui y évoluent.

- **Les spécificités géographiques des petites îles du Pacifique : de la GIZC à la Gestion Intégrée Insulaire**

La petitesse des territoires insulaires du Pacifique et notamment celle des îles de Wallis-et-Futuna rend difficile la délimitation de la zone côtière. Cette dernière correspondrait plus à l'ensemble du système géographique insulaire c'est-à-dire du sommet de la montagne au récif

CONTACT
 Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège BP 05, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie Téléphone : +687 26 20 00 Télécopieur : +687 26 38 18	Antenne régionale de Suva Private Mail Bag, Suva, Îles Fidji Téléphone : +679 337 0733 Télécopieur : +679 337 0021	Antenne régionale de Pohnpei PO Box Q, Honiara, Pohnpei, 96941 FM, États fédérés de Micronésie Téléphone : +691 3207 523 Télécopieur : +691 3202 725	Bureau national de coordination aux Îles Salomon PO Box 1468 Honiara, Îles Salomon Téléphone : +677 25543, +677 25574 Télécopieur : +677 25547
--	---	---	--

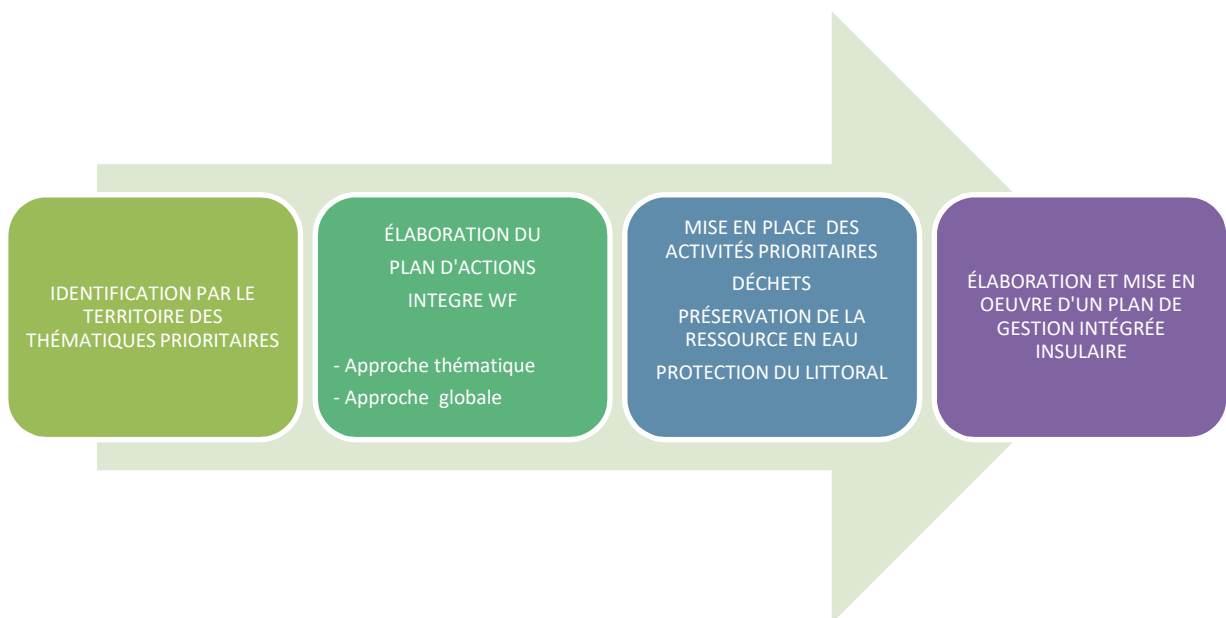
1

barrière. Par conséquent, nous proposons d'adopter l'expression « Gestion Intégrée Insulaire » (GII) à la place de GIZC tel qu'elle est employée sur d'autres territoires.

II - Le contexte d'élaboration du plan de gestion intégrée et la stratégie retenue

Le plan de gestion intégrée tel qu'il est décrit dans cette fiche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions INTEGRE. Il en est une des activités.

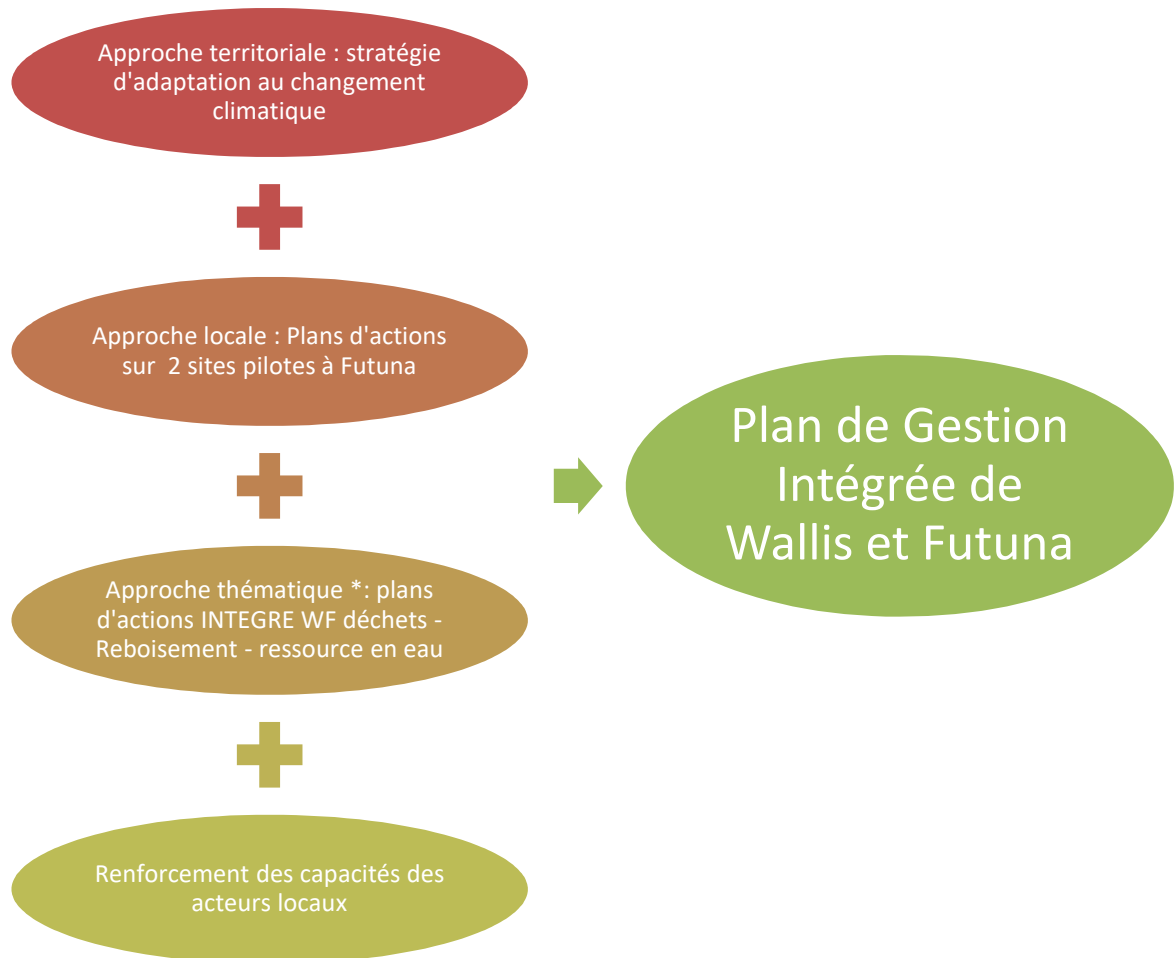
Pour rappel, la stratégie retenue au départ par le Territoire a suivi les étapes suivantes :



Aussi, après la mise en place d'actions prioritaires identifiées par le Territoire, il convient de mettre en œuvre des mesures permettant d'agir sur d'autres dimensions de la gestion intégrée et ce, à différentes échelles :

- de l'échelle territoriale à l'échelle de villages,
- de thématiques larges à des thématiques spécifiques,
- de l'implication des professionnels à une participation accrue des populations.

En effet, le plan de gestion intégrée comprendra 4 volets :



* Les actions déjà engagées dans le cadre du Plan d'actions INTEGRE feront partie intégrante du Plan de gestion intégrée de WF mais ne seront pas reprises dans le présent document.

III - Les conditions de mise en œuvre / Le contexte général

Les différents volets de ce plan de gestion intégrée font partie intégrante d'autres démarches de planification en cours toutes rattachées à la Stratégie de Développement Durable de Wallis et Futuna 2015-2030.

Compte tenu de leurs différents stades d'avancement, de leurs intrications, il sera important de veiller à articuler ces projets entre eux au fur et à mesure de leur développement de sorte à garantir la cohérence de l'ensemble et leur mise en synergie.



IV - Les plans d'actions des différents volets du plan de gestion intégrée(hors plans d'actions thématiques)

1. Élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique

Descriptif

Le changement climatique est global et se manifeste localement sous plusieurs formes. Compte-tenu des conditions géographiques mais aussi sociales et culturelles du Territoire de Wallis-et-Futuna, il apparaît primordial de réaliser un diagnostic des facteurs de vulnérabilité.

La stratégie d'adaptation qui découlera de cette dynamique d'évaluation de la vulnérabilité des systèmes sociaux et écologiques concernés par ce projet devra, à coup sûr, positionner les communautés engagées dans ce projet dans une perspective de pérennisation des actions et autres initiatives à entreprendre.

Objectifs :

- Intégrer la question climatique et les options d'adaptation dans la planification locale et les politiques sectorielles ;

Livrables :

- Stratégie d'adaptation aux changements climatiques ;
- Certains plans d'actions qui découleront de cette stratégie.

La stratégie d'adaptation au changement climatique représentera donc un document cadre présentant les différentes vulnérabilités et options d'adaptation du Territoire en réponse au changement climatique. Plusieurs plans d'actions découleront de ce document. Ceux-ci sont, pour certains, déjà élaborés et seront intégrés à la stratégie, et d'autres seront à produire. Ils concerneront plusieurs échelles : Territoire, île, village.

Les grandes étapes du processus



2. Mise en place de plans de gestion intégrée sur deux sites pilotes à Futuna

Descriptif

Cette expérimentation menée sur deux sites pilotes à Futuna à l'échelle de villages vise l'élaboration participative de 2 plans d'action et de mesures de gestion concourant à un développement local durable, à la préservation de l'environnement et du cadre de vie (par exemple : reboisement, tri des déchets, pollution animale, gestion de l'eau, changement climatique, techniques culturelles, développement de l'artisanat...).

L'accent sera mis sur la recherche de création d'un dynamisme au niveau des populations locales permettant l'identification et la mise en œuvre de ces mesures de gestion sans financements supplémentaires sur le court-terme. La participation et l'implication d'une échelle d'acteurs plus large (Services, Chefferies, Associations, etc) est également un point fort de la démarche.

Objectifs

L'objectif est d'élaborer un plan d'action visant la préservation de l'environnement sur chacun des villages de Leava à Sigave et de Mala'e à Alo en concertation avec la population. Par les mesures de gestion qui seront établies dans les plans d'actions, l'objectif est de réduire les pressions environnementales identifiées par la population locale.

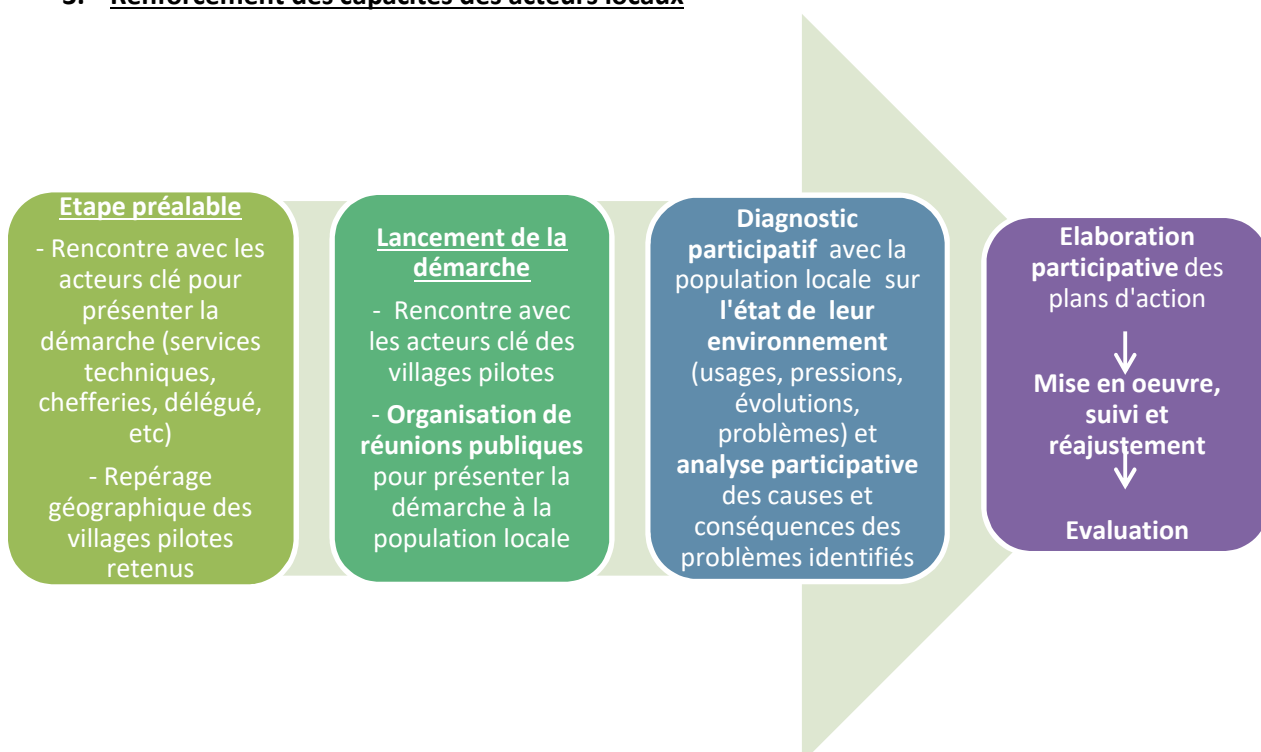
Livrables

- Le plan d'action de Leava pour le royaume de Sigave
- Le plan d'action de Mala'e pour le royaume d'Alo

Modalités de mise en œuvre

La démarche du projet suivra les étapes suivantes :

3. Renforcement des capacités des acteurs locaux



3.1 Sensibilisation des acteurs de la société civile

Contexte et enjeu

La sensibilisation est un élément essentiel et primordial dans l'objectif d'amélioration de l'état environnemental d'un site. Celle-ci passe par de nombreuses méthodes et s'exprime sous de multiples formes. Les enjeux sont, qui plus est, très importants sur les petits états insulaires où les populations ne sont pas toutes sensibilisées face aux changements que connaît leur société. En effet, celles-ci doivent s'adapter à des problématiques nouvelles : gestion des déchets, gestion de nouvelles pollutions, etc. Des campagnes de sensibilisation leurs permettent d'acquiescer et d'être informés de nouveaux gestes plus respectueux de leur environnement.

Descriptif

Dans le cadre du projet INTEGRE, de nombreuses campagnes de sensibilisation et de communication ont été et sont menées. Celles-ci concernent :

- Des diffusions de documentaires, notamment sur le plan d'action INTEGRE du territoire de Wallis et Futuna, et sur l'état d'avancement des projets.
- Des interventions régulières dans les médias locaux (journaux télévisés, radio...)
- Des nombreuses interventions auprès des établissements scolaires du territoire.
- L'organisation d'ateliers régionaux thématiques et d'échange entre les sites.
- L'organisation de visites terrains des sites notamment ceux de gestion des déchets.
- L'accompagnement et l'aide au montage de projets et de supports pédagogiques auprès des associations, des établissements scolaires, et de groupements du territoire.

Objectifs :

- Fournir une information complète et adaptée à la population sur les gestes et les comportements à adopter pour préserver l'environnement et améliorer son cadre de vie ;
- Développer des comportements éco-responsables ;

De plus, l'implication des populations dans les différents projets environnementaux permet une meilleure appropriation des enjeux du territoire par les acteurs locaux qui deviennent force de proposition par la suite.

Livrables :

Les livrables de cette activité peuvent prendre plusieurs formes :

- Supports de communications (affiches, posters, interventions dans les médias...)
- Rapports d'organisation d'évènements spéciaux (ateliers thématiques, conférences, interventions...)

Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette activité a commencé dès le début du projet INTEGRE et s'étend jusqu'à la fin de la durée du projet.

3.2 Formation/accompagnement des services techniques

Contexte et enjeu

Le Territoire de Wallis et Futuna est engagé dans une stratégie de développement comprenant de nombreux projets sectoriels et transversaux au service d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux, de qualité de vie.

Aussi, il s'agira de former les agents publics à la gestion de projet transversal pour enrichir et harmoniser les pratiques au regard du développement durable.

Descriptif

Formation / Accompagnement :

1^{ère} partie :

- Formation / action sur « La gestion de projet transversal »

2^{ème} partie :

- Suivi à 6 mois sous la forme d'un atelier de regroupement : analyse des pratiques, capitalisation et réajustements éventuels selon les difficultés rencontrées.

Public visé

Toute personne, chef de service et agent, impliquée dans la gestion de projet.

Objectifs

- développer une culture projet au sein des services du Territoire ;
- optimiser la réussite des projets transversaux menés en interne dans un but de développement durable ;

À l'issue de la formation, les participants auront :

- Un langage commun en matière de gestion de projet ;
- Pris conscience des différents enjeux.

Ils sauront :

- utiliser une méthode commune de gestion de projet ;
- construire et utiliser les outils de planification, de concertation et de suivi d'un projet ;

- mettre en place un mode d'organisation source d'efficacité à toutes les étapes d'une démarche projet ;
- identifier les mécanismes de réussite et de mises en échec.

Livrables

- Guide méthodologique ;
- Outils de gestion de projet ;
- Production d'une procédure pour l'instruction d'un projet.

Modalités de mise en œuvre

Durée :

1^{ère} partie : 5 jours - 30 heures

2^{ème} partie : 1 journée – 6 heures

Lieu de la formation : Wallis

Calendrier :

1^{ère} partie : 2^{ème} trimestre 2017

2^{ème} partie : 4^{ème} trimestre 2017

Le contenu et les modalités pourront être réajustés en fonction des besoins, des contraintes qui seront recensés en amont de cette action.

Évaluation

Un bilan sera réalisé à la fin afin d'évaluer et de rendre compte aux commanditaires du niveau d'acquisition des compétences, de mesurer la contribution ou non de la formation par rapport aux objectifs attendus et de formuler des préconisations en fonction des résultats obtenus.

3.3 Appui aux instances décisionnelles et consultatives

Contexte et enjeu

Le but de cette action est de proposer aux membres des instances décisionnelles et consultatives des espaces de dialogue et de réflexion sur les enjeux actuels, le rôle de chacun, les responsabilités respectives.

En effet, face à la multiplicité des valeurs de référence, il peut être important de questionner la gouvernance, de nourrir cette réflexion afin de mettre au point des langages communs.

Descriptif *

- 3 séminaires de réflexion, un pour chaque groupe d'acteurs (voir ci-dessous), sur les politiques publiques, les enjeux actuels, les défis du développement durable, les moyens d'y faire face, les différents modèles de gouvernance.
- Un séminaire de travail destiné au Conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable à l'issue de la démarche.

* Le contenu et les modalités de cette action pourront évoluer en fonction des besoins recueillis en amont.

Public visé

- Membres des instances décisionnelles (Chefferies, Assemblée Territoriale, Conseil Consultatif Économique, Social et Environnemental, etc.)
- Membres du Conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable

Objectifs

- Susciter une réflexion des membres de ces instances sur la notion de « bonne gouvernance »
- Informer, sensibiliser sur les enjeux de la gestion intégrée insulaire ;
- Créer une culture commune ;
- Enrichir leur vision politique, stratégique du développement durable ;
- Contribuer à l'optimisation de la gouvernance.

Livrables

- Livret avec apports théoriques et comptes rendus des travaux issus de la réflexion ;
- Charte.

Modalités de mise en œuvre

Durée :

- Séminaire par groupe d'acteur : ½ journée
- Séminaire du Conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable : 1 journée (à ajuster selon les contraintes des participants).

Lieu des interventions : Wallis

Calendrier : 2^{ème} et 4^{ème} trimestre 2017

V - Résultats INTEGRE auxquels contribue l'activité

- **Résultat 4 (OS 2)** : La visibilité du projet INTEGRE est assurée ;
- **Résultat 5 (OS 2)** : Les résultats des projets de GIZC sur les sites pilotes sont capitalisés et valorisés ;
- **Résultat 6 (OS 2)** : Des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes ;
- **Résultat 7 (OS 3)** : La collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administrations de différents sites) est améliorée ;
- **Résultat 8 (OS 3)** : Les capacités des gestionnaires sont renforcées ;
- **Résultat 9 (OS 3)** : Le processus de planification intégrée est opérationnel ;
- **Résultat 10(OS 4)**: Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes sont engagées pour y faire face, de manière intégrée ;
- **Résultat 12 (OS 4)**: Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement.

VI - Les enjeux auxquels répond l'activité

- Contribuer à un développement durable pour maintenir ou améliorer le cadre de vie des populations ;
- Associer l'ensemble des parties prenantes à la démarche pour bénéficier de leurs apports et améliorer les comportements ;
- Rechercher la cohérence et la convergence des contributions des acteurs et des projets dans des systèmes souvent cloisonnés pour plus d'efficacité et de qualité ;
- Gérer la complexité d'un système multi acteurs, intégrer l'hétérogénéité : des générations, des compétences, des capacités, des cultures, des expériences, des représentations, des valeurs pour développer des visions partagées source de cohésion sociale.

Au niveau des sites pilotes, les enjeux majeurs sont de :

- créer et maintenir une dynamique locale : chefferie, services techniques, populations, associations ;
- de faire en sorte que les populations se mobilisent pour mettre en œuvre des mesures de gestion environnementale durable afin d'assurer la qualité de leur cadre de vie, des habitats côtiers et marins naturels dont ils tirent un intérêt biologique, patrimonial, culturel et socio-économique.

VII- Les instances

✓ **Le Conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable (CTEDD)**

Le conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable, crée par l'arrêté N°2013-293 du 18 Juillet 2013, est une instance en charge d'examiner et d'émettre des avis sur les différents dossiers relatifs à la protection de l'Environnement, au patrimoine naturel, aux énergies renouvelables, à la gestion et valorisation des déchets et au développement durable.

- *Composition : Présidé par le Préfet et le Président de l'Assemblée territoriale, le CTEDD est composé d'élus (Sénateur, Député, Conseiller économique, social et environnemental, Elus de l'Assemblée territoriale), des chefferies de Wallis et de Futuna, des services territoriaux (dont le Service Territorial de l'Environnement qui en assure le secrétariat), et des associations œuvrant dans le domaine de l'Environnement.*
- *Rôle : Le Conseil Territorial de l'Environnement examine et émet un avis sur tous les dossiers relatifs à la protection de l'environnement, au patrimoine naturel, aux énergies renouvelables, à la valorisation des déchets et au développement durable. La deuxième réunion de cette instance a permis de valider le rôle du Conseil Territorial de l'Environnement dans le suivi avancements d'INTEGRE. Il vaut donc CCTT (Comité de Coordination Technique Territorial), au sens des Conventions de cadrage du projet INTEGRE.*
- *Modalités de fonctionnement : Le Conseil Territorial de l'Environnement et du Développement durable se réunit 4 fois / an et à chaque fois que besoin. Le conseil peut inviter, recevoir, entendre des personnes non membres à titre de personnes ressources ou experts.*

✓ **Le comité local de Futuna (CL)**

- *Composition : Le comité local est composé des représentants de l'administration supérieure (Délégué), de l'assemblée territoriale, des chefferies des deux royaumes de Futuna, des services territoriaux, des chefs de village, des associations œuvrant dans le domaine de l'Environnement, et de la coordinatrice INTEGRE WF.*
- *Rôle : le comité local a pour rôle de proposer des actions par site, de construire des fiches activités, et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions. Les activités rédigées par le CL sont présentées en CTEDD pour validation territoriale.*
- *Modalités de fonctionnement : Le comité local se réunit 3 fois / an et à chaque fois que besoin. La composition des CL est ouverte même si les CL sont composés de membres permanents, ils peuvent inclure des personnes non membres à titre de personnes ressources ou experts.*

✓ **L'équipe opérationnelle**

- *Coordinatrice INTEGRE WF : sa mission est d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet INTEGRE au niveau de Wallis et Futuna. La coordinatrice intervient également en étroite collaboration avec l'ordonnateur territorial.*
- *Expert/conseil en stratégie, appui méthodologique et technique : sa mission se déroule dans le cadre de la composante 1 du projet INTEGRE, activités « C1.4 et C1.5 : soutien au processus de planification et capitalisation », avec un focus particulier sur Wallis et Futuna. Elle a ainsi pour but d'appuyer l'élaboration de plans de gestion intégrée sur les 2 sites de Wallis et Futuna mais également de capitaliser sur ces*

expériences à l'échelle de l'ensemble des PTOM européens du Pacifique en premier lieu puis au niveau régional.

- Animateur INTEGRE WF : sa mission se déroule dans le cadre de la mise en oeuvre de la composante 2 sur les deux sites de Wallis et Futuna. Sa mission est d'animer le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan de gestion intégrée auprès des acteurs du site.

VIII - Les partenaires

- ✓ La CPS,
- ✓ L'Administration supérieure à Wallis et Futuna,
- ✓ Les chefferies de Wallis et Futuna,
- ✓ Les services du Territoire et établissements scolaires,
- ✓ Les circonscriptions,
- ✓ L'Assemblée Territoriale,
- ✓ Les associations,
- ✓ La population locale.

IX – Le coût de l'activité et les financements envisagés

	Action 1 : Elaboration stratégie adaptation changement climatique	Action 2 : Mise en place gestion intégrée sur 2 sites pilotes à Futuna	Action 3 : Renforcement des capacités des acteurs locaux
1. Personnel	1 440 000	4 368 000	
2. Déplacement			
3. Equipement			
4. Consommables			
5. Sous-traitance et prestations externes	3 317 420	4 176 610	1 789 975
5. Autres coûts directs			
Cout total en Fcfp:	4 757 420 Fcfp	8 544 627 Fcfp	1 789 975 Fcfp
Part INTEGRE	3 317 420 Fcfp	4 176 610 Fcfp	1 789 975 Fcfp
Autres financements Territoire (STE)	1 440 000 Fcfp	4 368 000 Fcfp	0 Fcfp
Cout total en Euros: 126 471 €	39 867 euros	71 604 euros	15 000 euros
Part INTEGRE	27 800 euros	35 000 euros	15 000 euros
Autres financements Territoire (STE)	12 067 euros	36 604 euros	0 euros

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

X – Le planning

De septembre 2015 - janvier 2018 sous réserve de l'acceptation de la prolongation par l'UE

	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017T1	2017T2	2017T3	2017T4
Action 1 : Elaboration stratégie adaptation changement climatique			x		x	x	x	x	x	x
Action 2 : Mise en place gestion intégrée sur 2 sites pilotes à Futuna	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 3 : Renforcement des capacités des acteurs locaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x



Sensibilisation des acteurs de la société civile



Formation/accompagnement des services techniques et appui aux instances décisionnelles et consultatives

XI - Les facteurs assurant la viabilité

Acceptabilité et intégration locale : *Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ? Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?*

- ➔ Proposition d'apports s'intégrant dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement 2015-2030 de Wallis et Futuna ;
- ➔ Présentation et validation des propositions d'actions aux chefferies de Futuna lors de réunions ;
- ➔ Appropriation locale de cette activité garantie par la participation de l'ensemble des acteurs dans chacune des actions de cette activité.
- ➔ Prise de conscience environnementale et du risque de pollution que pourrait engendrer une mauvaise gestion ;

Bénéfices attendus pour les populations : *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations ?*

- ➔ Contribution au développement des connaissances et au partage des savoirs permettant ainsi d'améliorer la compréhension et la collaboration entre les acteurs de la gestion ;
- ➔ Meilleure planification des activités de l'île et contribution au développement de la consultation et donc aux mécanismes de participation ;

- Meilleure connaissance des problématiques de gestion intégrée insulaire par l'ensemble des acteurs locaux ;
- Amélioration du cadre de vie dans un environnement aux ressources préservées tout en favorisant le développement durable.

Pérennité (si applicable) : *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

- Mise en place de formations et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs permettant une meilleure dissémination de la notion de gestion intégrée insulaire, et la mise en œuvre du plan ;
- Promouvoir de nouveaux comportements qui servent les intérêts des acteurs locaux ;
- Renforcement des capacités des acteurs qui deviennent acteurs de la gestion intégrée insulaire ;
- Intégration de la gestion intégrée dans les politiques sectorielles et la stratégie de développement du territoire 2015-2030.

Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)